



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION BOURGOGNE

# Le PLAN de RELANCE de l'ÉCONOMIE en BOURGOGNE



(Modernisation / réfection de la chaussée A38 – Côte d'Or)

## LA RELANCE EN QUELQUES CHIFFRES

**495 M€** : total des mesures financières de toute nature directement mises en place par l'État en Bourgogne depuis le début de la crise

**60 M€** : les investissements supplémentaires réalisés par les grandes entreprises publiques nationales

**7 675** : nombre de salariés embauchés grâce au dispositif « zéro charge » et aux contrats aidés depuis le 1er janvier 2009

**5 648** : nombre d'entreprises bénéficiaires de garanties, de prêts, de mesures fiscales et de délais de paiement

**94 309** : nombre de ménages de Bourgogne bénéficiaires de la prime de solidarité active de 200 €

**74 653** : nombre de familles modestes de Bourgogne bénéficiaires de l'allocation exceptionnelle de 150 €

**962** : nombre de collectivités territoriales engagées dans l'effort de relance

Dès les premiers symptômes de la crise économique et financière, en septembre 2008, les services de l'État se sont mobilisés pour mettre en œuvre avec diligence les mesures arrêtées par le Gouvernement sous l'impulsion du Président de la République.

Ces mesures ont été mises en place en 4 vagues successives :

- les premières mesures ont porté sur l'accès au crédit et sur l'augmentation du nombre de contrats aidés
- le 4 décembre a été lancé le plan de relance proprement dit, doté de 26 milliards d'euros et comportant 21 mesures très diverses mais concordantes dans l'objectif de relancer l'économie par l'investissement, associant les entreprises publiques et les collectivités territoriales.
- le dispositif s'est trouvé complété début 2009 par des mesures spécifiques prises dans le cadre du pacte national pour l'automobile puis lors du sommet social du 18 février.
- enfin, le Président de la République a lancé le 24 avril un plan d'envergure doté d'1,3 Md€ en faveur de la formation, de l'apprentissage et de la professionnalisation des jeunes de moins de 26 ans.

La Bourgogne bénéficie très directement de la plupart de dispositifs mis en place pour décliner tous ces engagements.

La plupart des mesures sont pleinement opérationnelles. De nombreux projets sont en cours.

495 M€ de crédits supplémentaires ont été identifiés à ce jour.

La période de crise profonde que nous traversons doit nous conduire à une mobilisation convergente et exceptionnelle. C'est le sens du plan de relance auquel les collectivités publiques comme les entreprises qui se situent dans des secteurs porteurs sont appelées à ajouter leurs propres efforts.

Cette période difficile doit aussi être mise à profit pour préparer l'avenir et mettre la Bourgogne en situation de rebondir dès les premiers signes de reprise économique.

Deux préoccupations sont ainsi prises en compte par les dispositifs nationaux :

- permettre aux entreprises de franchir le cap sans se séparer d'une main d'œuvre généralement qualifiée et compétente. C'est le sens du renforcement de l'indemnisation du chômage partiel, qui a été porté à 75% dès le mois de mai 2009 du salaire. Dans le même but, le dispositif FNE-formation sera simplifié et relancé afin d'orienter les entreprises vers la formation de leur salarié pendant cette période de baisse d'activité. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera également encouragée.
- lancer des programmes de recherches et de développement technologiques à même de conférer à nos entreprises une nouvelle longueur d'avance. Si la Bourgogne bénéficie directement dès à présent de 2 équipements de recherche (ISAT et AGRALE), elle devrait également s'inscrire dans la dynamique créée par le lancement des grands programmes de recherche nationaux co-financés par le plan de relance notamment dans les domaines des moteurs du futur et des énergies renouvelables.

Christian de LAVERNÉE

## FICHES THÉMATIQUES

### Sommaire

Fiche n°1 – Un effort exceptionnel d'investissement de l'État

Fiche n°1 bis – La relance par les grandes entreprises publiques nationales

Fiche n°2 – Le soutien à l'investissement des collectivités

Fiche n°3 – Des moyens supplémentaires en faveur du logement

Fiche n°4 – Le soutien aux entreprises

Fiche n°5 – La solidarité et le soutien à l'emploi

Fiche n°6 – Les fonds européens sont aussi mobilisés

## UN EFFORT EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT (61,6 M€)

### L'essentiel :

Face au ralentissement économique, l'État accélère en 2009 la réalisation des grands programmes d'équipement contractualisés ou non ainsi que la rénovation de son propre patrimoine

Cet effort exceptionnel d'investissement comporte également de nouveaux projets, prêts à être lancés mais qui n'avaient pas pu être financés jusqu'à présent.

Au 10 juillet 2009, l'ensemble des projets engagés ou en cours d'engagement recensés à ce stade en Bourgogne mobilise une contribution supplémentaire de 61,6 M€ de l'État au profit de plus de 70 chantiers dont les premiers ont effectivement démarré à la mi-mars.

### Le détail des investissements soutenus par l'État

Infrastructures routières	entretien préventif de la chaussée de la RN7 à St Pierre le Moutier (58)	950 000 €	☺
	autre entretien préventif de la chaussée de la RN 7 (58)	10 000 €	
	entretien préventif de la chaussée A 38 entre les sorties 25 et 27 (21)	390 000 €	☺
	renouvellement d'engins d'exploitation	917 000 €	
	entretien préventif de la chaussée de la RN 151 (58) : de l'échangeur de l'A77 à La Charité-sur-Loire en direction de Clamecy (sur 11 km)	550 000 €	☺
	réalisation du contournement de Moiry en prolongement de l'A77 au sud de Nevers (58)	8 000 000 €	
Voies ferrées	régénération et accélération de l'étoile ferroviaire de Cravant (89 -58) (phases 1 et 2)	5 670 000 €	☺
	modernisation des ouvrages d'art (phase 3)	3 500 000 €	
Voies navigables	reconstruction des barrages de la Saône à Auxonne (21) et de La Truchère (71)	2 000 000 €	☺
	confortement des digues du bief de Pagny (21)	2 300 000 €	
	entretien des autres voies (à préciser)	2 850 000 €	☺
Enseignement supérieur et recherche	construction d'un nouveau restaurant universitaire au Creusot (71)	600 000 €	
	projet « AGRALE » - plateforme de phénotypage à haut débit (21)	360 000 €	☺
	Equiperment du laboratoire « énergétique » de l'ISAT (58)	140 000 €	☺
	mise en sécurité et accessibilité : - du campus de l'Université et de l'IUT de Dijon (21) - de l'IUT de Chalon-sur-Saône (71) - de l'IUT du Creusot (71)	1 624 179 € 46 512 € 66 445 €	☺
	restructuration des bâtiments B1 et B3 « santé-STIC » de l'Université (21)	500 000 €	
	logement étudiant : rénovation du bâtiment « Saint Bernard », études relatives aux pavillons « de Brosses » et « bâtiment A » (21)	1 213 825 €	☺

☺ Opération dont la réalisation physique est lancée

Aménagement du territoire	Cité de l'entreprise à Mâcon (71)	600 000 €	
	accélération des paiements de 44 opérations engagées antérieurement	2 440 000 €	😊
Sécurisation des établissements de santé ayant une activité en psychiatrie	CHS de Côte d'Or	116 670 €	😊
	CHS Nièvre – La Charité sur Loire	25 403 €	😊
	CHS de Sevrey (71)	138 893 €	😊
	CHS Semur en Auxois	88 891 €	
	CHRU Dijon	19 945 €	😊
	Clinique Ker Yonnec (89)	7 019 €	😊
	Clinique médicale de St Rémy (71)	35 340 €	😊
	Clinique du Tremblay (58)	38 047 €	
Etablissements accueillant des personnes âgées	création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Fourchambault (58)	260 100 €	😊
	construction d'un Foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Paray le Monial – Gueugnon (71)	324 600 €	😊
État exemplaire : rénovation du patrimoine immobilier de l'État	Cité administrative Dampierre à Dijon (21) : remplacement des huisseries	1 743 000 €	
	ENESAD (21) : restructuration et mise en conformité du bâtiment « Champs Prévois »	601 000 €	
	Sous-préfecture de Montbard (21) : nouvelle chaufferie	175 000 €	
	rénovation de la préfecture de la Nièvre et des sous-préfectures de Clamecy et de Château-Chinon (58)	532 400 €	
	Gendarmerie de Decize (58) : remplacement des chaudières	93 700 €	
	Cité administrative de Mâcon (71) : accessibilité et sécurité du restaurant administratif	160 239 €	
	Hôtel des impôts Charolles (71) : rénovation étanchéité toiture, terrasse aile A	3 791 €	
	Hôtel des impôts Charolles (71) : rénovation étanchéité toiture, terrasse aile B	11 033 €	
	Préfecture de l'Yonne (89) : remplacement des ouvrants	170 000 €	
	Commissariat de police de Sens (89) : remplacement d'une chaudière et de menuiseries extérieures	190 000 €	
	Restructuration du Commissariat d'Auxerre (89) : études et travaux	7 000 000 €	
	Divers audits énergétiques	800 000 €	
	Défense	Entretien en région Bourgogne : infrastructures	503 856 €
Maintien en condition des infrastructures (MCI) sur bases aériennes (21)		95 000 €	

Amélioration du patrimoine du ministère de la justice	Travaux à la maison d'arrêt de Dijon (21)	325 400 €	😊
	Travaux au siège de la DISP (21)	87 000 €	😊
	Création d'un quartier courte peine à Dijon (21)	1 750 000 €	
	Travaux à la maison d'arrêt de Nevers (58)	51 500 €	😊
	Mise aux normes du système informatique du service pénitentiaire d'insertion et de probation (58)	30 000 €	😊
	Travaux au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand (71)	17 700 €	😊
	Création d'un quartier courte peine Varennes-le-Grand (71)	1 500 000 €	
	Rénovation du palais de justice d'Auxerre (89)	1 490 000 €	😊
	Rénovation du tribunal d'Instance de Sens (89)	680 000 €	😊
	Travaux à la maison d'arrêt d'Auxerre (89)	145 000 €	😊
	Mise aux normes de sécurité du service pénitentiaire d'insertion et de probation Yonne (89)	8 100 €	😊
	Travaux au centre de détention de Joux la Ville (89)	17 000 €	
Préservation du patrimoine  Restauration des monuments historiques	Cathédrale de Dijon (21)	150 000 €	😊
	La Bussière sur Ouche (21)	200 000 €	😊
	Eglise de Saint Seine sur Vingeanne (21)	215 000 €	😊
	Eglise de Thoisy le Désert (21)	150 000 €	😊
	Cathédrale de Nevers (58)	500 000 €	😊
	Tour Sarazine de Saint Sauveur en Puisaye (89)	81 000 €	
	Construction des nouvelles archives départementales de la Nièvre (58)	2 112 777 €	😊
	Eglise de Decize (58)	100 000 €	😊
	Cathédrale d'Autun (71)	90 000 €	😊
	Château de Martailly-les-Brancion (71)	80 000 €	
	Eglise de Cuisery (71)	80 000 €	😊
	Ferme de Romenay (71)	180 000 €	😊
	Cathédrale de Sens (89)	845 000 €	😊
	Eglise de Joux la Ville (89)	126 000 €	😊
Eglise St Julien du Sault (89)	320 000 €	😊	
Equipement numérique des écoles rurales	répartition à préciser	2 500 000,00 €	

D'autres dispositifs mobilisés au plan national bénéficient à la Bourgogne :

- l'État engagera directement 1,73 Mds € d'investissements dans le domaine de la défense. Leur répartition n'est pas publique.
- les grandes entreprises publiques (EDF, GDF-Suez, SNCF, RATP et La Poste) ont été invitées à intensifier de 4 Mds € sur leurs ressources propres (+ 35 %) leurs programmes d'investissements 2009 (voir fiche 1 bis ci-après),

- la Caisse des Dépôts et Consignations a réservé une enveloppe de 8 Mds€ sur les fonds d'épargne, destinée à être prêtée, au côté des banques, aux sociétés porteuses de projet et aux collectivités locales qui cofinancent les projets. Au cas par cas, l'État pourra intervenir pour garantir partiellement les emprunts des grands projets sous un plafond maximum de 8 Mds€, afin que ceux-ci puissent trouver plus facilement des financeurs et acquitter des taux d'intérêt réduits.

Les projets qui seront réalisés en Bourgogne à ce titre ne sont pas tous encore identifiés à ce jour.



## Localisation des 70 premiers investissements soutenus par l'Etat dans le cadre du Plan de relance



Sources : IGN BD-Carto, SGAR Bourgogne - Copyright : Ministère de l'Intérieur et IGN. Le 20 juillet 2009.

**LA RELANCE PAR LES GRANDES ENTREPRISES PUBLIQUES NATIONALES  
(60 M€)**

**La Poste :**

Nom de l'opération	Type d'opération	Nature d'opération	Dépenses prévisionnelles 2009 (en k€ HT)
DIJON CT DIJON QUARTIER DU PARC DIJON HOTEL DES POSTES DIJON PREMIER MAI MONTBARD	Développement durable	Entretien réparations	43
AUXONNE	L'Enseigne	Création / rénovation	167
DIJON TOISON D'OR	L'Enseigne	Création / rénovation	292
CHALON SUR SAONE REPUBLIQUE	Développement durable	Entretien réparations	5
MONTCHANIN	Développement durable	Entretien réparations	202
GIVRY	Développement durable	Audit technique global	14
CHALON SUR SAONE PAL	L'Enseigne	Création / rénovation	332
LE CREUSOT	L'Enseigne	Création / rénovation	25
AUXERRE ANNEXE RP	Développement durable	Entretien réparations	70
DIJON ARQUEBUSE	Courrier	Création / rénovation	482
LE CREUSOT COURRIER	Courrier	Création / rénovation	à préciser
SENNECEY LE GRAND	L'Enseigne	Création / rénovation	7
<b>TOTAL</b>			<b>1639</b>

**EDF :**

Nature de l'opération	Montant de dépenses (en M€)
Renouvellement de composants des centrales de production nucléaire par l'achat de 9 générateurs de vapeur à Chalon-sur-Saône	200 dont 50 au titre du plan de relance
Commandes supplémentaires pour le parc nucléaire	à préciser
Sécurisation et modernisation des automatismes des centrales hydrauliques de la chaîne de la Cure dans le Morvan	1,3
Chantiers d'ERDF en Bourgogne : chantier de passage en souterrain ossature du départ Renève. Une autre possibilité est un chantier en urbain à Fontaine d'Ouche	7
<b>TOTAL</b>	<b>58,3</b>

## LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS (90 M€)

### L'essentiel :

Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs de l'investissement public.

C'est pourquoi l'État a décidé de soutenir leurs investissements par une mesure exceptionnelle.

Le système retenu se veut simple. Il consiste à reverser de façon anticipée le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dû sur les investissements 2008 des collectivités dont les dépenses d'investissement s'accroîtront en 2009 par rapport à la moyenne des 4 années antérieures.

962 collectivités bourguignonnes avaient souscrit à cette mesure au 15 mai 2009 ; le surcroît de FCTVA qui leur sera versé cette année est estimé à ce jour à au moins 90 M€.

### La mobilisation des collectivités de la région Bourgogne, par département :

	Nbre de délibérations	Nbre de conventions signées	Accroissement moyen des investissements en 2009
Côte d'Or et Région	358	358	239,29 M€ soit + 64,88 %
Nièvre	109	109	51,71 M€ soit + 54,34 %
Saône-et-Loire	290	290	163,31 M€ soit + 70,04 %
Yonne	205	205	83,67 M€ soit + 65,22 %
<b>TOTAL</b>	<b>962</b>	<b>962</b>	<b>537,98 M€</b>

## DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DU LOGEMENT (13,9 M€)

La région Bourgogne bénéficiera au total en 2009 de plus de 32 M€ de dotations d'aides à la pierre en intégrant le complément d'enveloppe attribué à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) ; le plan de relance représente 30 % de ces crédits.



### L'essentiel :

Pour soutenir la construction et venir en aide de façon concrète aux ménages, l'État met en place plusieurs mesures.

### **Une action volontariste envers les locataires HLM :**

- Accélération de la production des 2000 nouveaux logements sociaux, fixés comme objectif en 2009 pour la Bourgogne, en augmentant l'aide de l'État de 1000 € pour les logements financés avant le 30 juin 2009,
- Prêt à 1,9 % pour l'amélioration énergétique des logements sociaux les moins performants,
- Accélération des projets de rénovation urbaine grâce à un complément de crédits de l'ANRU de 5,2 M€ .

### **Des aides majorées et plus avantageuses pour relancer l'accession à la propriété :**

- Doublement du montant du prêt à taux zéro en 2009 pour l'achat de logements neufs par des personnes réalisant une première accession,
- Davantage de bénéficiaires du différé de remboursement du terrain (Pass-foncier) et de la TVA à 5,5 %, avec un apport supplémentaire de l'État aux collectivités.

**Des aides supplémentaires pour les propriétaires qui réduisent leur consommation énergétique et traitent les situations de logements indignes.**

**La création d'un éco-prêt à taux zéro**, pouvant être cumulé avec le crédit d'impôt développement durable, destiné à aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement.

**L'ensemble de ces mesures produit un effet direct sur l'emploi dans le secteur du BTP, de la production de matériaux ou du commerce. La création d'un logement permet la création ou le maintien de deux emplois sur une année.**

Pour assurer un suivi efficace de ces mesures, le bureau du Comité Régional de l'Habitat comprenant professionnels, partenaires sociaux, élus, associations, se réunit régulièrement pour faire le point sur la mise en œuvre et l'évaluation de ce plan.

**Cet effort exceptionnel s'ajoute aux moyens très importants que consacre l'État aux autres volets du domaine du logement avec pour 2009, en Bourgogne, un chiffre qui devrait dépasser 123 millions d'euros en aides à la personne et 398 millions d'euros d'aides indirectes liées notamment à la TVA à 5,5 % (au lieu de 19,6 %) et à l'ensemble des aides fiscales.**

Le détail des mesures :

<p>1- Financer de nouveaux logements sociaux</p>	<p><b>Un programme de 2000 nouveaux logements sociaux subventionnés par l'État est prévu en Bourgogne</b>, dont 590 logements très sociaux. Ce programme sera accéléré en augmentant l'aide de l'État de 1 000 € pour les logements financés avant le 30 juin 2009 et qui seront dans les 15 000 premiers recensés au niveau national.</p> <p><b>Le plan de relance a également généré une première mesure, fin 2008, prolongée jusqu'au 31 mars 2009, permettant à des bailleurs sociaux d'acquérir des logements en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) à des promoteurs.</b> <b>138 logements ont été acquis par des organismes HLM en Bourgogne dans ce cadre (dont 41 au titre de 2008).</b></p> <p><b>La Bourgogne pourra bénéficier en 2009 de 430 logements dits PLS (Prêt Locatif Social), qui bénéficient d'une TVA à 5,5 % et d'avantages fiscaux, principalement utilisés pour financer les structures pour personnes âgées et foyers pour étudiants ou jeunes travailleurs. 465 logements PLUS et PLAI ont été financés à ce jour au titre du plan de relance.</b></p> <p><b>320 logements PLS sont spécifiquement prévus dans le cadre du plan de relance pour les opérateurs privés souhaitant faire du logement social :</b> les logements qui en résulteront bénéficieront d'un loyer encadré pour des locataires sous conditions de ressources. 14 agréments ont été attribués à ce jour.</p>
<p>2- Favoriser l'accession sociale à la propriété</p>	<p><b>Le montant du prêt à taux 0 % est doublé en 2009</b> pour l'achat de logements neufs pour les personnes qui effectuent une première accession à la propriété. Le prêt est majoré de 15 000 € en cas d'apport complémentaire d'une collectivité. Le prêt est également majoré en cas de construction en normes BBC (bâtiment basse consommation).</p> <p><b>Le Pass-Foncier</b> est une aide supplémentaire et exceptionnelle pour l'accession sociale à la propriété. Le futur propriétaire commence à rembourser la construction et ne paie le terrain qu'ultérieurement. Ce dispositif permet aux accédants de bénéficier d'une <b>TVA à 5,5 %</b>, du <b>doublé du prêt à taux 0 %</b> et d'une <b>aide du 1 % logement</b>, représentant au total une aide de plus de 60 000 euros. L'aide attendue d'une collectivité sera réduite de moitié par un remboursement de 2000 € de l'État à la collectivité. La nouvelle loi relative à la mobilisation en faveur du logement étend également le produit Pass foncier aux logements collectifs.</p> <p><b>En Bourgogne, 600 logements pourront bénéficier du Pass-Foncier en 2009 pour un montant de 1 M€.</b> Les moyens financiers pour soutenir les collectivités sont en place. Signature et inauguration du premier Pass Foncier de Côte d'Or le 24 avril 2009 (Pontailleur-sur-Saône). Dans l'Yonne, 14 Pass Foncier ont été engagés à ce jour pour un montant de 21 000 €.</p>
<p>3- Accélérer les opérations de rénovation urbaine</p>	<p>36 projets bourguignons ont été présentés à l'ANRU, pour en améliorer le contenu et en accélérer la réalisation. <b>5,2 M€ ont été attribués à la région Bourgogne. 4,39 M€ sont engagés à ce jour en Saône-et-Loire et dans l'Yonne</b></p>

<p>4- Lutter contre l'habitat indigne grâce aux aides de l'ANAH</p>	<p>Sur l'ensemble de la Bourgogne, pour lutter contre l'habitat indigne, l'ANAH (Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) allouera des aides pour rénover 360 logements indignes ou très dégradés.</p>
<p>5- Encourager les propriétaires à améliorer la performance énergétique de leur logement</p>	<p><b>Création d'un éco-prêt à taux zéro</b> Elaboré à la suite du Grenelle de l'environnement, ce prêt aide les particuliers à réaliser des bouquets de travaux importants de réhabilitation thermique de leur logement.</p> <p><b>Au titre du plan de relance, le Parlement a autorisé le cumul de cet éco prêt avec le crédit d'impôt « développement durable ».</b> Le crédit d'impôt « développement durable » permet aux propriétaires de bénéficier d'une aide fiscale à raison des dépenses qu'ils engagent pour améliorer les performances énergétiques ou environnementales de leur logement : acquisition de chaudières efficaces, de matériaux d'isolation thermique, d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, d'équipements de récupération des eaux pluviales...</p> <p><b>Ce cumul, qui constitue une mesure particulièrement incitative, est prévu pour deux ans – 2009 et 2010 – et réservé aux foyers fiscaux dont les ressources n'excèdent pas 45.000€.</b></p> <p><b>L'ANAH apportera aussi une aide aux propriétaires occupants à ressources modestes</b> pour améliorer la performance énergétique de leur logement. 1850 logements seront concernés sur la Bourgogne en 2009 et 2010 470 logements ont été financés à ce jour par l'ANAH au titre de la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation thermique du parc privé.</p>
<p>6- Développer les actions en faveur de l'hébergement et des structures d'accueil</p>	<p><b>Un programme important d'humanisation des structures a été instauré.</b> Les structures existantes vont bénéficier de financements de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour améliorer les conditions de vie et humaniser les espaces d'hébergement. <b>8 projets ont été recensés en Bourgogne et concernent 147 places.</b> <b>La création de nouveaux établissements mieux adaptés aux conditions actuelles est lancée.</b> Une première opération programmée en Saône et Loire pourrait bénéficier d'une subvention en 2009. Une seconde est également en montage en Côte d'Or pour aboutir en 2010.</p>
<p>7- Aider les propriétaires qui louent leurs logements à d'autres pour en améliorer la qualité.</p>	<p><b>Bâtiments existants</b> Les propriétaires qui louent leurs logements bénéficieront de subventions pour réhabiliter 570 logements destinés à être loués avec un loyer « maîtrisé ».</p> <p>Dans le cadre des opérations programmées 100 logements pourront également bénéficier d'interventions financières de l'ANAH pour améliorer la performance énergétique des logements.</p> <p><b>Création de nouveaux logements</b> Les opérateurs privés - outre les réservations PLS déjà évoquées en 1- pourront bénéficier des avantages fiscaux s'ajoutant aux dispositifs de Robien et Borloo.</p>
<p>8 Améliorer la performance énergétique des logements les plus énergivores du parc HLM.</p>	<p><b>Un prêt au taux réduit de 1,9 %</b> de la Caisse des dépôts et consignations grâce à la bonification de l'État est ouvert aux organismes HLM pour rénover leur parc situé dans les trois niveaux de performance les moins élevés du diagnostic technique</p>

## LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (188,6 M€)

### L'essentiel :

Les mesures en faveur des entreprises allient des remboursements anticipés d'impôts (crédit impôt recherche, mensualisation de la TVA...), des réductions d'impôts (exonération totale de taxe professionnelle des investissements 2009), des garanties (OSEO pour les PME, SIAGI (société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité) pour l'artisanat et le petit commerce), des prises de participations (Fonds stratégique d'investissement (FSI) et Fonds de modernisation des équipementiers de l'automobile (FMEA)), un traitement adapté des créances fiscales et la mise en place de la médiation du crédit.

Est intervenue également la suppression de l'inscription au privilège du trésor des délais de paiement accordés par l'Etat pour le règlement des dettes fiscales et sociales des entreprises dès lors que le plan de règlement qui leur a été accordé est respecté.

Les exploitations agricoles bénéficient pour leur part de mesures spécifiques consacrées à leur performance énergétique.

Enfin, l'État a porté le 19 décembre dernier le montant du premier acompte de ses marchés publics de 5 à 20 %.

Si aucune prise de participation du FMEA n'est à ce jour intervenue en faveur d'une entreprise de Bourgogne, une prise de participation du FSI est intervenue en Saône-et-Loire en faveur de l'entreprise FARINIA (160 emplois). L'ensemble des autres mesures a déjà permis d'apporter et de consolider près de 170 M€ de liquidités en faveur de près de 4 695 entreprises et a contribué à résoudre les difficultés financières de 950 PME.

Il est précisé que les données relatives aux exonérations de taxe professionnelle ne sont pas encore disponibles à ce jour et ne sont donc pas comprises dans ces totaux.

### Le chiffrage des mesures :

Les crédits d'impôts, garanties et primes cités ci-dessous évoluent constamment puisque les dispositifs mis en place sont ouverts au moins jusqu'à la fin de l'année 2009. Les données connues au 10 juillet 2009 sont les suivantes :

augmentation des capacités d'intervention d'OSEO ***	439 dossiers pour 63,15 M€ de prêts garantis
augmentation des avances sur les marchés publics de l'État	2,24 M€ (soit 36 versements)
plans de performance énergétique des exploitations agricoles	0,5 M€
mesures fiscales de trésoreries ( <i>hors grandes entreprises</i> ) *	75,8 M€ (4 223 remboursements)
dont : - remboursement anticipé du crédit impôt recherche *	17,2 M€ (192 remboursements)
- remboursement de crédits de TVA imputables à la mesure de mensualisation (depuis le 15 janvier 2009) *	28,3 M€ (2 833 remboursements)
- remboursement anticipé de report en arriéré des déficits *	22,2 M€ (559 remboursements)
- remboursement d'excédent d'impôt sur les bénéfices	18,1 M€ (639 remboursements)
nombre de plans de règlement accordés par les comptables publics **	780 (soit 16,9 M€ de dettes étalées) 428 remises de pénalités
nombre d'entreprises ayant sollicité avec succès le médiateur du crédit ( <i>depuis novembre 2008</i> )***	170 entreprises représentant un encours total d'environ 30 M€.

\* cumuls à fin mai 2009. Les données relatives au mois de juin ne sont pas encore disponibles.

\*\* y compris plans accordés de manière concertée dans le cadre de la commission des chefs de services financiers

\*\*\* données au 03/07/2009

D'autres dispositifs mobilisés au plan national concourent à cet objectif : au-delà du Fonds stratégique d'investissement (FSI) et du Fonds de modernisation des équipements de l'automobile (FMEA), 1 Md€ ont été accordés au plan national pour faciliter le refinancement des établissements de crédit automobile.



## LA SOLIDARITÉ ET LE SOUTIEN A L'EMPLOI (77 M€)

### L'essentiel :

Le plan de relance de l'économie comporte un volet très conséquent consacré à la solidarité nationale, à la consommation et à l'emploi.

Celui-ci comporte essentiellement 9 mesures :

- l'aide à toute nouvelle embauche, en CDD comme en CDI, effectuée en 2009 par les entreprises de moins de 10 salariés (dispositif « zéro charge »). Cette aide a pour effet d'annuler les charges patronales résiduelles au niveau du SMIC où elle représente environ 185 €/mois.
- le renforcement des contrats aidés (contrats d'avenir CAV, contrats d'accès à l'emploi CAE et contrats initiative emploi), en nombre comme en montant de leur prise en charge par l'État. Ainsi, la subvention de l'État est-elle portée à compter du 1er avril 2009 à 90 % pour les contrats du secteur non marchand.
- le versement d'une prime de solidarité active de 200 € anticipant sur l'entrée en vigueur du RSA. Celle-ci a été versée au cours du mois d'avril en faveur de 94 309 ménages de la région Bourgogne.
- l'augmentation du nombre d'autorisations de recours au chômage partiel, de leur durée maximale (jusqu'à 1000 h/an dans les secteurs du textile et de l'automobile), du montant de la contribution de l'État et la revalorisation concomitante de l'indemnisation des salariés subissant une période d'activité réduite.
- l'attribution par la CNSA et par l'État de compléments de crédits pour les budgets 2009 dans les domaines du handicap, de la dépendance, de l'urgence sociale et du minimum vieillesse
- la prime « à la casse » est versée pour toute mise à la casse d'un véhicule âgé de plus de 10 ans assortie du rachat d'un véhicule « propre » neuf
- une prime de 500 € est attribuée à toute personne ayant :
  - \* travaillé entre 2 et 4 mois seulement dans les 28 derniers mois et à ce titre ne pouvant pas bénéficier des dispositions de la nouvelle convention d'assurance chômage.
  - \* une fin de contrat de travail intervenant après le 01/04/09
- 74 653 familles modestes ayant des enfants scolarisés de plus de 6 ans ont reçu un versement exceptionnel de 150 € au cours du mois de juin
- la mise en oeuvre à compter du 1er juin des mesures en faveur de la formation, de l'apprentissage et de la professionnalisation des jeunes de moins de 26 ans, permet de faciliter leur insertion professionnelle dans la vie active d'ici à juin 2010
- enfin, depuis le début du mois de juillet, des bons d'achat de services à la personnes sont distribués :
  - \* aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile
  - \* à 23 000 familles bénéficiaires du complément « mode de garde » ou de l'allocation d'éducation d'un enfant handicapé.

Le chiffrage des mesures :

Les montants cités ci-dessous augmentent constamment puisque la plupart des dispositifs mis en place sont ouverts au moins jusqu'à la fin de l'année 2009.

La situation au 30 juin 2009 était la suivante :

aide à l'embauche dans les TPE	2426 embauches effectuées depuis le début de l'année, correspondant à une aide de l'État de 3 M€ sur l'année 2009
renforcement des contrats aidés (CAE, CAV, CIE, CIRMA)	5 249 (au 06/07/09) contrats prescrits par Pôle-Emploi sur un objectif annuel de 10 000, bénéficiant d'une prise en charge par l'État majorée de 20 M€ par rapport à 2008
augmentation du recours au chômage partiel	932 609 heures chômées depuis le 1er janvier 2009, correspondant à une contribution de l'État de 3 M€
prime de solidarité active	18,86 M€ en faveur de 94 309 ménages bourguignons
Budgets complémentaires dans les domaines du handicap, de la dépendance et de l'urgence sociale	3,6 M€
prime « à la casse »	7,56 M€ prévus pour 2009 en Bourgogne dont 4,519 M€ déjà versés pour l'acquisition de 4519 véhicules neufs
prime de 150 € aux familles modestes	11,2 M€ en faveur de 74 653 familles ayant des enfants scolarisés de plus de 6 ans
prime de 500 € - cessation d'activité	non chiffré à ce jour
plan pour l'emploi des jeunes	non chiffré à ce jour
200 € en bons d'achats de services à la personne	46 367 foyers ont reçu des bons d'achats pour un montant de l'ordre de 10 M€

## LES FONDS EUROPÉENS SONT AUSSI MOBILISÉS (4,4 M€)

En complément de la mobilisation exceptionnelle de crédits de l'État, le préfet de région, autorité de gestion des fonds européens alloués à la Bourgogne pour la période 2007-2013, a donné instruction de mobiliser plus fortement :

- le fonds social européen (FSE) au profit des mesures visant à favoriser la formation des salariés, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'accès des demandeurs d'emploi au marché du travail,
- le fonds européen de développement régional (FEDER) au profit des opérations structurantes, éligibles et prêtes à être lancées.

C'est ainsi qu'il est proposé au comité de programmation, en accord avec le Conseil régional, de doubler de 0,95 à 1,9 M€ la contribution du FEDER à l'extension de l'institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) de Nevers, à l'instar de ce qui a été fait en décembre 2008 au profit de la plateforme portuaire de Gron dans l'Yonne. D'autre part, le FEDER interviendra à hauteur d'au moins 0,5 M€ pour financer des équipements performants de recherche sur les moteurs au profit du nouveau laboratoire d'énergétique des véhicules de l'ISAT.

## ... et d'autres mesures à venir

Traitement de sites pollués (1 site en Bourgogne)

Prime de 500 € en fin de contrat de travail  
pour les salariés n'ayant pas accès à l'allocation chômage

Exonérations de taxe professionnelle

Augmentation de 4,4% de l'allocation adulte handicapé (hausse de 652 à 667 puis 681 € par mois au 1er septembre 2009)

# La relance passe par la Bourgogne



Pour en savoir plus et retrouver  
les **1000 projets de la relance**,  
rendez-vous sur :

**[www.relance.gouv.fr](http://www.relance.gouv.fr)**

PRESENTATION DES MESURES POUR LA RELANCE EN BOURGOGNE  
document actualisé le 10 juillet 2009